



ACTION DE FORMATION

ACTUALISATION DE CONNAISSANCES

— OBLIGATOIRE POUR LES
TITULAIRES DE L'ACACED

- 📄 Distanciel
- 📄 Visioconférence (via Zoom)
- 📄 Chien et chat
- 📄 7h, soit 1 jour
- 📄 Eligible CPF & autres aides au financement

Continuer de se former pour se mettre à jour.

Gardez le pas avec les évolutions constantes du monde animalier et élargissez vos perspectives professionnelles en mettant à jour vos connaissances.

Conformément à l'arrêté du 4 février 2016, les professionnels titulaires de l'ACACED (ou à défaut, une attestation ou document figurant à l'annexe 3 de l'arrêté) sont tenus d'actualiser régulièrement, et au maximum 10 ans après l'obtention de leur diplôme, leurs connaissances relatives aux besoins biologiques, physiologiques et comportementaux du ou des espèces d'animaux pour laquelle ou lesquelles ce certificat a été délivré.

📄 [Voir le calendrier des prochaines sessions](#)

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES & COMPÉTENCES VISÉES

S'informer des nouveautés scientifiques, techniques et réglementaires intervenues dans les dix dernières années dans les huit domaines listés à l'annexe I de l'arrêté du 4 février 2016, pour une pratique professionnelle respectueuse de l'animal.

- ❑ 1 • **du logement** - assurer aux animaux de compagnie un logement confortable et répondant aux nécessités d'hygiène et de propreté ;
- ❑ 2 • **de l'alimentation** - assurer aux animaux de compagnie une alimentation adaptée à leur mode de vie ;
- ❑ 3 • **de la reproduction** - respecter la physiologie et la santé des animaux détenus aux différentes phases de la reproduction ;
- ❑ 4 • **de la santé animale** - assurer aux animaux de compagnie des soins appropriés et les maintenir en bon état sanitaire ;
- ❑ 5 • **du comportement** - avoir un animal agréable en société, notamment par la connaissance du développement de l'animal, des éléments de socialisation et des grands principes d'éducation des jeunes animaux ;
- ❑ 6 • **du droit** - connaître les obligations du détenteur d'un animal de compagnie en matière de réglementation ;
- ❑ 7 • **du transport** - garantir le bien-être des animaux de compagnie d'espèces domestiques au cours du transport ;
- ❑ 8 • **de la sélection** - connaître la sélection animale.



UNE MISE À JOUR DE VOS CONNAISSANCES AUTOUR DES COMPÉTENCES ATTESTÉES APRÈS UN ACACED

- ☑ Présenter les caractéristiques que doit respecter le lieu d'hébergement de l'animal.
- ☑ Expliquer le choix des différents équipements, matériels et litières qui peuvent être utilisés pour l'aménagement du lieu d'hébergement.
- ☑ Citer les travaux quotidiens et périodiques à réaliser pour assurer l'hygiène des locaux, installations et matériels.
- ☑ Interpréter des étiquettes d'aliments et choisir celui qui est adapté à un type d'animal donné.
- ☑ Apprécier l'état de forme d'un animal.
- ☑ Déterminer la quantité d'aliment et d'eau à distribuer, préparer et distribuer la ration.
- ☑ Assurer la bonne conservation des aliments.
- ☑ Observer les principales modifications qui permettent de repérer les chaleurs.
- ☑ Citer les caractéristiques de l'accouplement, de la gestation et de la mise bas chez les animaux de compagnie.
- ☑ Donner les soins aux nouveaux nés et aux mères.
- ☑ Citer les caractéristiques de la ponte et de la couvaison des oiseaux.
- ☑ Prodiguer les principaux soins d'entretien et d'hygiène du pelage, des griffes, des yeux et des oreilles.
- ☑ Reconnaître les signes de bonne santé et les signes d'alerte de maladie.
- ☑ Assurer les premiers soins en attente de la visite chez le vétérinaire.
- ☑ Illustrer le rôle du développement dans le comportement de l'adulte.
- ☑ Présenter l'organisation sociale et ses dysfonctionnements et interpréter les principaux signaux comportementaux des animaux.
- ☑ Citer les principaux moyens permettant d'assurer une relation homme-animal harmonieuse.
- ☑ Présenter les grands principes d'éducation des jeunes animaux.
- ☑ Décrire l'organisation de la protection animale.
- ☑ Citer les principales règles régissant le commerce, les échanges et les importations d'animaux, les garanties relatives aux ventes.
- ☑ Citer les exigences réglementaires liées au véhicule, aux conteneurs.
- ☑ Distinguer les animaux aptes des animaux inaptes.
- ☑ Citer les exigences réglementaires liées aux personnes.
- ☑ Citer les conditions applicables aux chiens, chats et furets.
- ☑ Définir, reconnaître et classer les races.
- ☑ Définir l'ADN, les gènes, le génotype, la transmission des caractères.
- ☑ Citer les caractéristiques respectives des groupes de chiens.

☑ Informations légales

Libellé de la certification :

Exercice des activités liées aux animaux de compagnie des espèces domestiques

Code : RS 5650

Certificateur : MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Date d'enregistrement : du 01-01-2022 au 31-12-2026

PUBLIC VISÉ & NIVEAU REQUIS



Cette formation répond aux exigences de l'Arrêté du 4 février 2016 relatif à l'action de formation et à l'**actualisation des connaissances nécessaires aux personnes titulaires d'un titre/diplôme ou de l'ACACED** et exerçant des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques (chiens et/ou chats) depuis moins de 10 années révolues.

EFFECTIF

25 participants maximum par session.

DURÉE DE FORMATION

7 heures.

Accessibilité

Cette formation est accessible aux personnes en situation en handicap.

Contactez Éléonore Buffet, notre référente handicap, pour définir les modalités d'accès, de suivi et d'accompagnement.

eleonorebuffet@animal-university.fr

PRÉ-REQUIS

Le candidat doit être titulaire - et en faire la preuve - depuis moins de 10 ans d'un des documents ou d'une des formations cités dans l'article 4 de l'arrêté du 4 février 2016 :

- D'une certification professionnelle enregistrée au répertoire national des certifications professionnelles et répertoriée à l'annexe II du présent arrêté ;
- D'une attestation de connaissances délivrée par la D (R) AAF ;
- D'un certificat de capacité "CCAD" délivré en application des dispositions en vigueur avant le 1^{er} janvier 2016 ;
- D'un titre ou certificat figurant à l'annexe III du présent arrêté, sous réserve de son obtention avant le 1^{er} janvier 2015.

Au-delà de 10 ans, le candidat doit repasser par la voie de la formation ACACED.

CONTENU DE LA FORMATION & DÉROULEMENT

📅 9h00 - 10h30 • **Droit – transport**

📅 10h30 - 10h40 • Pause

📅 10h40 - 12h30 • **Logement – santé**

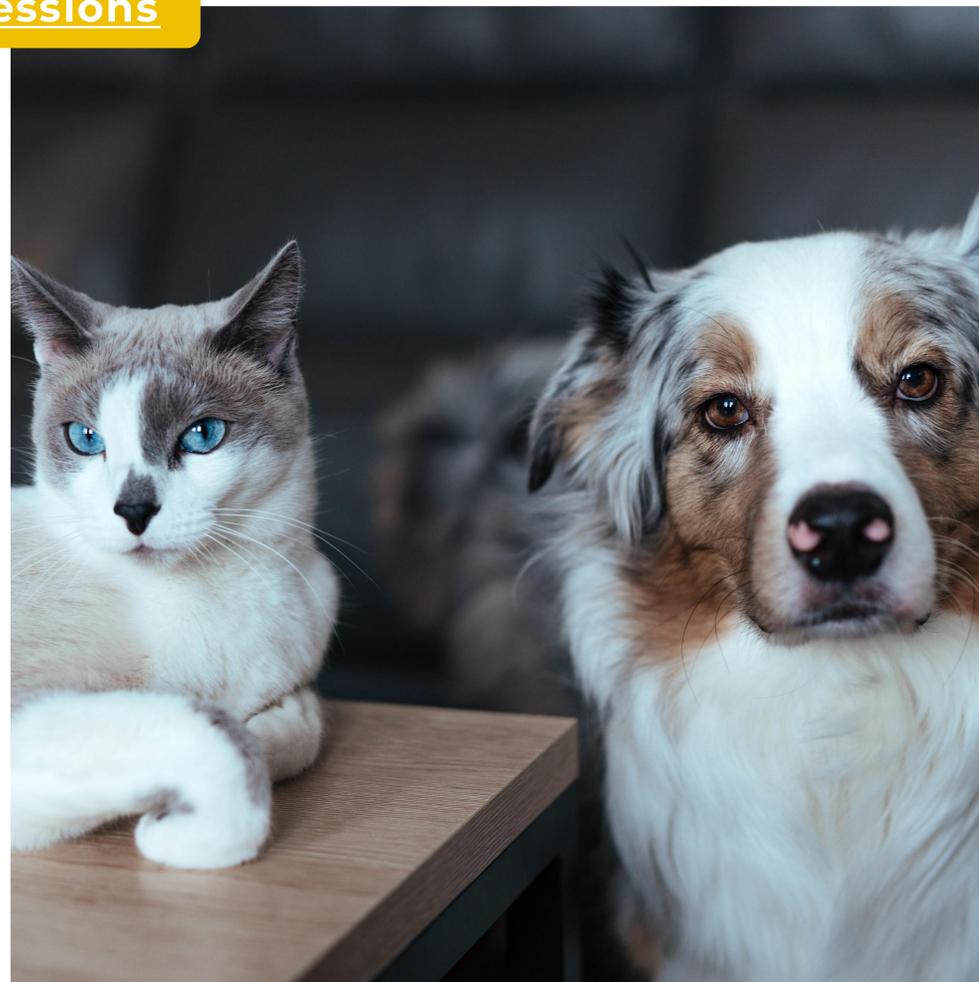
📅 12h30 - 13h30 • Pause déjeuner

📅 13h30 - 15h30 • **Alimentation – reproduction**

📅 15h30 - 15h40 • Pause

📅 15h40 - 17h00 • **Sélection - comportement**

📅 [Voir le calendrier des prochaines sessions](#)



ORGANISATION DE LA FORMATION

L'APPROCHE PÉDAGOGIQUE

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Formation en visio-conférence, animée par un professionnel de la filière animale d'une expérience professionnelle de plus de 5 ans, et présentation Powerpoint.

▣ La démarche pédagogique est interactive et conviviale ; elle favorise le partage d'expériences.

Les apports théoriques et méthodologiques sont illustrés d'exemples du terrain.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

▣ Prévus par Animal University

- Les enseignements sont dispensés par visioconférence (Zoom)
- Un support pédagogique PDF dématérialisé est accessible à chaque participant.

▣ À prévoir par l'apprenant

- Ordinateur portable ou tablette avec caméra fonctionnelle
- Matériel de prise de notes
- Connexion Wifi stable

MODALITÉS D'ÉVALUATION & QUESTIONNAIRE DE SATISFACTION



ÉVALUATION

- ☑ L'évaluation de chaque stagiaire se fait à travers :
 - Un premier questionnaire en amont de la formation ;
 - Un quiz d'évaluation à la fin de la formation.

À L'ISSUE DE LA FORMATION

- ☑ Chacun des candidats reçoit de l'organisme de formation habilité :
 - Une attestation de fin de formation, conforme à l'article L.6353-1 du code du travail ;
 - Une feuille d'émargement et d'attestation de présence sur demande ;
 - Un questionnaire de satisfaction.

POUR MIEUX SATISFAIRE VOS BESOINS...

- ☑ Questionnaire amont
Avant l'apprentissage, pour identifier les besoins et attentes des apprenants.

- ☑ Questionnaire de satisfaction
À l'issue de la formation, pour travailler sur nos axes d'amélioration.

SATISFACTION & SUCCÈS SUR 17 PARTICIPANTS EN 2024

☑ Satisfaction : 9 / 10

☑ Réussite : 100%

☑ Participation

- Taux de présentation à l'évaluation des acquis : 100%
- Taux d'abandon : 0%

TARIFS & FINANCEMENTS

200€
AUTO-FINANCEMENT

Paiement en 1 fois.

Investissez dans votre avenir professionnel : un programme de formation sur mesure.

[? Pré-inscription](#)

270€
**COMPTE PERSONNEL
DE FORMATION (CPF)**

Pour toute personne ayant déjà été salariée. Une aide au financement facile d'utilisation, et cumulable avec d'autres modalités !

[? Pré-inscription via CPF](#)

270€
**AUTRE ORGANISME
FINANCEUR**

France Travail, employeur, OPCO.

Sous certaines conditions et selon les profils (demandeur d'emploi, salarié, indépendant), des aides au financement sont possibles !

[? Demander un devis](#)

Contact

— DES QUESTIONS ?

[? contact@animal-university.fr](mailto:contact@animal-university.fr)

[? +33 \(0\)6 95 75 63 05](tel:+33(0)695756305)